

PORTANT NOMINATIONS A TITRE NORMAL ET  
MILITAIRE DANS L'ORDRE DU MERITE SOCIAL.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,  
GRAND-MAÎTRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN.

- Vu la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;  
Vu la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles ;  
Vu la Loi N° 86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin, modifiée par la loi N° 87-017 du 21 Septembre 1987 ;  
Vu la Loi N° 87-019 du 21 Septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite Social ;  
Vu le Décret N° 93-199 du 08 Septembre 1993 portant composition du Gouvernement ;  
Vu le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;  
Vu les Décrets N° 88-337 du 29 Août 1988 et N° 89-221 du 15 Juin 1989 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;  
Vu le procès-verbal de la session ordinaire du Conseil de l'Ordre National du Bénin du 28 Mai au 28 Juin 1993 et le procès-verbal de la session extraordinaire dudit Conseil du 12 au 31 Août 1993 ;

Sur proposition du Président de la République, Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er : Sont nommés à titre normal et militaire au grade de Chevalier de l'Ordre du Mérite Social pour prendre rang du 1er Août 1993, les Officiers et sous-Officiers des Forces Armées Béninoises dont les noms suivent :

1 - Etat Major des armées

- Capitaine DANSOU Etienne
- Capitaine DESSOUASSI Kouessiba Agnès

- Capitaine QUENUM Aminatou épouse ASSANI
- Capitaine KPENOU Assiha Dodji Lambert Benjamin
- Lieutenant AKOUTEY Elie Dioun
- Lieutenant AHISSI Noël
- Adjudant-Chef TCHOUMAVI Messan Emmanuel
- Adjudant-Chef DOSSA Sophie Lokossigbe
- Sergent DJESSOUHO Sossi Marie-Reine
- Sergent MAKOU Pascal.

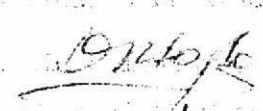
2 - Direction de la Gendarmerie Nationale

- Adjudant-Chef MOUSTAPHA Razaki
- Adjudant-Chef AZANHIHO Dohou Amoussou
- Adjudant-Chef ADEROMOU Félix
- Adjudant TCHITOU Moutairou.

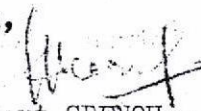
Article 2 : Le présent Décret sera enregistré et publié au journal officiel.-

Fait à COTONOU, le 3 Décembre 1993

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,  
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,

  
Nicéphore D. SOGLO.-

Le Grand Chancelier de l'Ordre National  
du Bénin par intérim,

  
Grégoire-Gilbert GBENOU.-

AMPLIATIONS / PR 6 - AN 4 - Ministères 19 - GCONB 30 - CS 2 - SGG 4 - MESGPR-2  
Départements 6 - DPE - DLC - INSAE 3 - IGE - CSM - DCCT 3  
BN - DAN - ONEPI 3 - UNB - FASJEP - ENA 3 - JORB 2 - Intéressés 14.-